

04.12.2025 - 09:31 Uhr

L'interdiction du 30 km/h voulue par Albert Rösti nuit à la fluidité du trafic et à la sécurité routière

L'ATE Association transports et environnement critique sévèrement le projet du Conseil fédéral visant à interdire le 30 km/h. La priorité donnée aux revêtements routiers phonoabsorbants rend la protection contre le bruit plus coûteuse et nuit à la sécurité routière. Plus de 600 villes et communes s'opposent également à cette centralisation inutile et soutiennent l'ATE dans sa position – tout comme les 17 000 personnes qui ont signé la lettre de protestation adressée au Conseil fédéral.

Le 30 km/h n'est pas incompatible avec la hiérarchie routière prônée par le Conseil fédéral. La recherche scientifique et la jurisprudence montrent que la réduction de la vitesse sur les routes axées sur le trafic améliore la fluidité, réduit le bruit et augmente la sécurité routière. Le projet d'ordonnance imposerait aux cantons et aux communes de donner la priorité aux revêtements phonoabsorbants plutôt qu'aux mesures les plus appropriées.

Du point de vue de l'ATE, il s'agit d'une ingérence disproportionnée de la Confédération dans l'autonomie communale et la compétence de planification des cantons, affirme son co-président David Raedler: «Les communes et les cantons connaissent les réalités locales, assument les coûts et disposent de l'expertise nécessaire pour prendre des mesures adaptées et proportionnées. Un diktat fédéral limite inutilement leur marge de manœuvre.» Les décisions prises jusqu'à présent concernant le 30 km/h ont toujours été raisonnables et proportionnées, comme l'a confirmé à plusieurs reprises le Tribunal fédéral. «Une centralisation au niveau fédéral ne reflète en rien la culture suisse de responsabilité locale», poursuit David Raedler.

Moins vite, plus sûr

Par ailleurs, les revêtements phonoabsorbants n'ont aucun effet positif sur la sécurité routière, contrairement au 30 km/h. Là où une limitation à 30 km/h est en vigueur, le nombre d'accidents graves et mortels est en moyenne 38% plus faible que sur les routes à 50 km/h. Ce gain en sécurité disparaît – avec des conséquences particulièrement négatives pour les piétonnes et les piétons, les cyclistes, les enfants et les personnes âgées. De plus, les revêtements phonoabsorbants perdent rapidement leur efficacité, doivent être remplacés plus souvent et entraînent davantage de chantiers, d'embouteillages et de coûts. Une limitation à 30 km/h, une fois mise en place, reste efficace durablement.

L'ATE rejette donc le projet du Conseil fédéral sur plusieurs points essentiels. Seul un usage approprié du 30 km/h permet de concilier sécurité, protection contre le bruit, objectifs climatiques et liberté démocratique de décision. La revendication de l'ATE est soutenue par plus de 600 villes et communes, qui s'opposent à la centralisation prônée par le conseiller fédéral Albert Rösti. En outre, ces dernières semaines, environ 17 000 personnes ont signé une lettre de protestation adressée au Conseil fédéral, également remise aujourd'hui.

Pour tout complément d'informations:

- David Raedler, co-président de l'ATE Suisse, 079 220 45 23
- Service médias ATE, 079 708 05 36, medias@ate.ch

Informations complémentaires:

- [Discours de David Raedler, co-président de l'ATE](#)
- [Discours de Jelena Filipovic, co-présidente de l'ATE](#)
- [Réponse à la consultation sur l'ordonnance concernant le 30 km/h](#)(en allemand)

L'ATE Association transports et environnement s'engage en faveur d'une politique des transports durable et une complémentarité des différents modes de transports. Forte de 85 000 membres, l'ATE est la principale association d'usagers et d'usagères des transports de Suisse engagée dans la mobilité durable.

Plus d'infos sur www.ate.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059898/100937053> abgerufen werden.